



Avec les enfants de Madagascar

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du SAMEDI 5 AVRIL 2025

Association : AVEC LES ENFANTS DE MADAGASCAR

Adresse : 11 bis rue Henry Bordeaux – 74000 ANNECY

Le 5 AVRIL 2025 à ANNECY les membres de l'association se sont réunis Salle **Denviolet verte 5 rue Louis Armand à Annecy** en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Madame Lucette MARTIN, présidente de l'association.

Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Mme REYNE Gaëlle, secrétaire de l'association.

Plus de la moitié des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

Rapports moral et financier

Approbation du budget

Augmentation de la cotisation

La présidente a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations Il a été fait lecture des différents rapports.

En préalable, nous avons fait un appel vidéo avec Aimée, notre assistante sociale, pour prendre de ses nouvelles. Malgré la maladie, elle a bonne mine, est souriante et toujours aussi enthousiaste !



RAPPORT MORAL

Le rapport moral est présenté par Lucette Martin, présidente.

Ce rapport qui figure en annexe du présent procès-verbal, reprend les thèmes importants suivants de l'année:

- L'association fête ses 12 ans d'existence : en 2013, 43000 repas étaient distribués contre 155000 en 2024 !
- Suite à leur séjour à Madagascar du 10 avril au 9 mai 2024, Lucette Martin et Fabienne Angelloz à Madagascar nous font part de quelques améliorations et nouveautés malgré les difficultés habituelles.
- Beaucoup d'événements et d'activités ont été réalisés cette année et de nombreuses sont à venir. L'opération sacs à dos a été un franc succès !

Rappelons qu'avec 6 €, on nourrit 1 enfant par mois.

RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier qui sera annexé au présent procès-verbal, est présenté par Sylvie DURAND, trésorière.

Elle rappelle que les comptes ont été vérifiés par la présidente et des membres du CA.

A ce jour, l'association garde un bon équilibre financier.

Grâce aux dons et aux nombreuses actions menées, nous avons un bénéfice de 5.933,52 € :

- Dépenses 29.503,79 €
- Recettes 35.437,31 €

AUGMENTATION DE LA COTISATION

Suite à la discussion que nous avons déjà eue lors de la précédente assemblée générale, nous proposons de passer la cotisation annuelle de 30 à 40 €.

S'en est suivi un débat et des questions des différents membres présents :

- Lucette Martin, Fabienne Angelloz, Sylvie Durand, Danièle Durif et Annie Merlin, membres du CA ont prévu un voyage à Madagascar en septembre prochain
- Lucette rappelle que nous avons toujours du matériel dans le container des sœurs Bontaz mais qu'il est difficile voire impossible de rentrer en contact avec elles.



Avec les enfants de Madagascar

À l'issue du débat entre les membres, la présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapports moral et financier : l'Assemblée Générale adopte à l'UNANIMITÉ cette résolution

Approbation du budget : cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ ;

L'assemblée générale donne également quitus aux administrateurs et aux membres du bureau pour l'exécution de leur mandat au titre de l'année 2025.

Augmentation de la cotisation annuelle : cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h30

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et le Secrétaire de séance.

À ANNECY, LE 05 Avril 2025

La Présidente de séance
Lucette MARTIN

La Secrétaire de séance
Gaëlle REYNE